

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 82 / 2022

**Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10**

**L'an deux mille vingt deux
le 6 octobre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le septembre 2022

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel (pouvoir à Philippe CLEMENCEAU), ROUX Delphine (pouvoir à Serge CHALLOT), HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : GICQUEL Mathieu

OBJET : Convention de prestation d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux avec la Communauté de communes.

Madame le Maire indique que la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras réalise pour le compte de la commune une prestation de service d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux d'eaux pluviales par la mise à disposition de matériel et de moyens humains.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve, la convention de prestation d'hydrocurage et d'inspection télévisuelle des réseaux avec la Communauté de communes.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie